

GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles N° Entreprise : 473841139



GEPL – CHALLENGE DOCQUIER 120 CM - 2023

Généralités

Le challenge a pour objectif de récompenser <u>les paires cavaliers/cheval</u> qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans des **épreuves 120 cm identifiées dans l'avant-programme** organisées lors des concours C3 repris au calendrier annuel GEPL/ORV.

Participation:

- Le challenge est ouvert à <u>tout cavalier</u> détenteur du **premier degré minimum** (ou équivalent), d'une licence 03, 08 ou 16, de choix GEPL ou ORV, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV, montant <u>toute monture</u> immatriculée à la FRBSE. Le cavalier qui obtient son brevet en cours de saison peut participer au challenge à partir de la date à laquelle son brevet a été délivré (exception : tout brevet obtenu jusqu'au 31 mai valide la participation au challenge depuis le début de saison)
- Le cavalier peut participer avec plusieurs montures dans chaque épreuve, dans les limites réglementaires.
- Une même paire cavalier/cheval peut être reprise dans 2 challenges C3 de hauteurs jouxtantes. Un même cavalier peut participer à 3 challenges différents de hauteurs jouxtantes.
- La paire cavalier/cheval doit participer à **minimum 8 épreuves (hors finale)** 120 cm C3, et ce dans au moins 4 concours organisés par des clubs affiliés au GEPL différents pour que ses résultats soient comptabilisés.
- La finale n'est pas obligatoire mais les points seront comptabilisés dans le Challenge
- Le cavalier ne pourra avoir participé lors de la saison en cours à des épreuves de hauteur supérieure à 140 cm.

Epreuves:

- Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.
- Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour les challenges ou

Répartition des points :

- Les points sont attribués aux paires cavalier/cheval de la façon suivante : 1^{er} =100, 2^{ème}= 98, 3^{ème}= 97, ...99^{ème} et suivants = 1, Eliminés ou Abandons = 0.
- Le résultat final du challenge sera calculé en additionnant les points des 8 meilleures épreuves de la paire cavalier/cheval + les points acquis lors de la finale.
- La paire cavalier/cheval ayant remporté le plus grand nombre de points remporte le challenge.



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles N° Entreprise : 473841139

- Remarque: en cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, le résultat de la finale prévaut. En cas de nouvelle égalité, le cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans les 10 meilleures épreuves retenues pour le challenge est classé avant les autres ex-aequo, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxièmes, troisièmes, quatrièmes, ... places.

Prix:

- La liste des lots remis en cours de saison et/ou en fin de saison est publiée annuellement sur le site du GEPL rubrique « Discipline L'obstacle Tarifs »
- En fin de saison, lors de la soirée de gala du GEPL, les <u>15 premiers cavaliers classés</u> du challenge sont récompensés.
- Pour qu'un challenge existe, il faut au minimum 5 participants. Ces participants doivent avoir terminé (sans élimination) au moins 50% de leurs épreuves qualificatives.